



**Règlement communal - Commune de Grosbous**

**Lotissement de la parcelle cadastrale n° 1006/5246, section A de Grosbous, présenté par les autorités communales de Grosbous.**

En sa séance du 2 mars 2022, le conseil communal de Grosbous a pris une délibération portant adoption du lotissement de la parcelle cadastrale n° 1006/5246, section A de Grosbous, présenté par les autorités communales de Grosbous.

Ladite délibération a été publiée en bonne et due forme à partir du 27 avril 2022.

